



PRÉFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service urbanisme et habitat

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**sur le projet de modifier le périmètre de protection**  
**autour de dix édifices protégés au titre des monuments historiques**  
**sur la commune de QUESTEMBERT**

En exécution de l'arrêté préfectoral du **25 SEP. 2019**, et en application des dispositions du code du patrimoine, du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, il sera procédé du lundi 25 novembre 2019 au mercredi 11 décembre 2019 inclus à la mairie de QUESTEMBERT à une enquête publique relative au projet présenté par Monsieur le directeur régional des affaires culturelles de Bretagne (Unité départementale architecture et patrimoine du Morbihan 31 rue Thiers à Vannes), en vue de modifier le périmètre de protection autour de dix édifices protégés au titre des monuments historiques : les Halles, la chapelle Saint-Michel et la Croix du cimetière, la Croix des Buttes, le Puits du Presbytère, le Château d'Erech, le moulin de Lancay, la Croix du Congo, la Croix de la chapelle Saint-Vincent et la fontaine de Bréhardec.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie de QUESTEMBERT du 25 novembre 2019 au 11 décembre 2019 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux de la mairie. Le public intéressé pourra consigner sur le registre d'enquête ses observations éventuelles ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice à la mairie de QUESTEMBERT. Ce dossier sera également disponible sur les sites internet de la commune de QUESTEMBERT [www.mairie-questembert.fr](http://www.mairie-questembert.fr) et de Questembert Communauté [www.questembert-communaute.fr](http://www.questembert-communaute.fr) ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

Madame Anne-Marie CARLIER, directrice d'un site industriel en retraite, est désignée en tant que commissaire enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations écrites pourront être :

- soit consignées directement sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de QUESTEMBERT;
- soit adressées par voie postale à l'attention de la commissaire enquêtrice en mairie de QUESTEMBERT, Place du Général de Gaulle, BP 4014 - 56231 QUESTEMBERT CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante : [accueil@mairie-questembert.fr](mailto:accueil@mairie-questembert.fr)

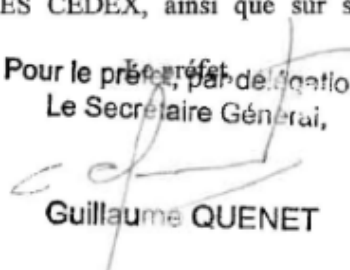
Les observations transmises par courriel seront consultables sur le site internet [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

La commissaire enquêtrice siègera à la mairie de QUESTEMBERT où elle recevra en personne le public les jours et heures suivants :

**Lundi 25 novembre 2019, de 09H00 à 12H00**  
**Mercredi 4 décembre 2019, de 09H00 à 12H00**  
**Mercredi 11 décembre 2019, de 14H00 à 17H00**

Dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice remettra au préfet l'ensemble du dossier soumis à enquête publique accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique auprès de la mairie de QUESTEMBERT et auprès de la préfecture du Morbihan – direction de la citoyenneté et de la légalité – Place du Général de Gaulle – 56019 VANNES CEDEX, ainsi que sur son site internet [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

Pour le préfet, par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Guillaume QUENET